



3331, rue Sherbrooke Est Montréal QC H1W 1C5

MODÈLE DE PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA CÉLÉBRATION DU SACREMENT DE L'ONCTION DES MALADES

On se référera au protocole sanitaire pour la célébration des messes
auquel on ajoutera les particularités suivantes.

Les célébrations individuelles sont à privilégier.

On ne procédera à la célébration qu'une fois autorisé par le personnel soignant, si elle prend place dans un établissement de soins.

Respecter les règles en vigueur dans les établissements de soin.

Le ministre se désinfecte les mains avant le début de la célébration.

Le ministre gardera autant que possible une distance de deux mètres de la personne qui reçoit le sacrement.

Lorsque le ministre doit s'approcher à moins de deux mètres de la personne qui reçoit le sacrement, il devra porter le masque pour l'imposition des mains et pour l'onction.

L'onction se fait en utilisant une boule de ouate pour éviter le contact direct avec la personne qui reçoit le sacrement. On utilisera une nouvelle boule de ouate pour chaque usage.

Le ministre évitera tout contact physique avec la personne qui reçoit le sacrement.